

PAR COURRIEL

Longueuil, le 1^{er} décembre 2025

Mme Marie-Claude Nichols
Présidente de la Commission des transports et de l'environnement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 3^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

CTE - 025M
C. P.
Document intitulé Consultation
sur la cible de réduction
des émissions
de gaz à effet de serre du Québec

Objet : Recommandation des PGQ en lien avec la Consultation sur la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Québec

Madame la présidente,

Les Producteurs de grains du Québec (PGQ) représentent près de 10 000 productrices et producteurs présents dans toutes les régions du Québec. Ils produisent et commercialisent des grains de céréales, dont le maïs, le blé, l'orge et l'avoine, ainsi que des oléagineux, tels que le soya et le canola. En plus d'approvisionner les importantes filières que sont l'élevage et les produits bioindustriels comme l'éthanol, ces aliments contribuent à une saine alimentation humaine ainsi qu'à l'épanouissement de l'économie québécoise. Cultivés sur plus d'un million d'hectares de terre, ils génèrent un chiffre d'affaires annuel de 2,2 milliards de dollars (2023), faisant de la production de grains le 2^e secteur agricole en importance au Québec. La production et la transformation de grains représentent ensemble près de 20 000 emplois dans la province.

Notre organisation a pris connaissance du document de consultation portant sur l'établissement de la prochaine cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Québec. Dans ce contexte, nous souhaitons réitérer l'importance que les objectifs climatiques du gouvernement tiennent compte de la réalité du secteur agricole, et plus particulièrement des producteurs de grains. **Il est essentiel de rappeler qu'il s'agit ici non seulement d'agriculture, mais aussi d'alimentation — donc d'un secteur qui touche directement la capacité du Québec à nourrir sa population. Fragiliser la production agricole comporte ainsi un risque accru pour la sécurité alimentaire et pour la stabilité de notre approvisionnement.** Bien que nous appuyions le principe d'une planification rigoureuse et ambitieuse en matière de lutte contre les changements climatiques, nous insistons pour que l'élaboration de la nouvelle cible s'accompagne d'un engagement clair envers une transition juste pour l'agriculture, notamment en ce qui concerne la tarification carbone.

Une contribution forte, un soutien limité : un rééquilibrage nécessaire

Au cours des dernières années, les producteurs de grains du Québec ont versé environ 150 M\$ au FECC, soit près de 30 % de la contribution totale du milieu agricole québécois. Toutefois, selon une analyse de l'Union des producteurs agricoles (UPA), le secteur des grains reçoit moins de 2 % des sommes versées dans le cadre du FECC pour des initiatives reliées aux changements climatiques. Cette situation soulève un enjeu important d'équité dans l'accès aux mécanismes d'appui destinés à favoriser la transition climatique. Les producteurs de grains contribuent de manière significative au financement du FECC, tout en étant parmi les plus exposés aux impacts directs des aléas climatiques qui affectent leur productivité et leur compétitivité. C'est dans cette optique que nous réitérons la nécessité d'un meilleur arrimage entre les contributions du secteur et les mesures mises à sa disposition pour faire face aux défis climatiques.

Par ailleurs, la tarification carbone, bien qu'elle constitue un outil fondamental pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, pose des défis importants pour les activités agricoles de première transformation. En imposant un coût supplémentaire sur des intrants énergétiques essentiels comme le diesel, le propane ou le gaz naturel, elle augmente les charges d'exploitation des fermes sans offrir de solutions de rechange réalistes à court terme. **Les technologies permettant de substituer ces sources d'énergie — qu'il s'agisse de tracteurs électriques ou de séchoirs adaptés — demeurent actuellement limitées ou inaccessibles pour la majorité des entreprises. Cette contrainte a d'ailleurs été reconnue par le MELCCFP lors d'une rencontre tenue avec notre organisation en octobre 2025.** Dans un contexte déjà fragilisé par les événements climatiques extrêmes, l'ajout de coûts difficiles à absorber accentue la vulnérabilité économique des entreprises.

L'impact financier est loin d'être négligeable : pour les fermes spécialisées dans la production de grains, le coût du carbone peut atteindre près de 10 000 \$ par exploitation par année, ce qui représente près de 20 millions de dollars pour l'ensemble du secteur. De telles charges limitent la capacité d'investissement des entreprises, notamment dans des pratiques ou des équipements qui pourraient contribuer à l'adaptation climatique ou à une réduction progressive des émissions. Il est également important de souligner que les producteurs d'autres provinces bénéficient de mesures d'allègement, ce qui crée un déséquilibre concurrentiel pour les entreprises québécoises qui doivent assumer seules ces coûts additionnels.

Réduire les émissions sans fragiliser les entreprises agricoles

Nous croyons qu'il serait plus judicieux de mettre en place des politiques incitatives et équitables, plutôt que de pénaliser les pratiques actuelles. Il est primordial d'accorder une répartition équitable des sommes disponibles, tant entre les secteurs agricoles qu'entre chacune des entreprises agricoles. Il faut soutenir de façon continue la poursuite de l'implantation de meilleures pratiques agricoles pour s'assurer que l'adaptation aux changements climatiques soit juste et cohérente à l'échelle de l'agriculture québécoise. À cet égard, nous notons que la révision de la cible climatique représente un moment déterminant pour rééquilibrer les efforts entre réduction des émissions et adaptation, particulièrement dans un secteur où les marges de réduction directes demeurent limitées.

Cela dit, tel qu'exprimé, les producteurs de grains disposent de peu de leviers pour réduire leurs émissions de GES et n'ont pratiquement aucune solution de rechange aux pratiques actuelles. Dans un marché ouvert et fortement concurrentiel, où les entreprises agricoles — souvent de petite taille — demeurent particulièrement vulnérables, chaque dollar compte. C'est pourquoi nous estimons que les sommes prélevées auprès des producteurs dans le cadre de la tarification du carbone devraient plutôt servir à la mise en place de mesures d'adaptation aux changements climatiques.

En ce sens, nous recommandons que la trajectoire visée par la nouvelle cible climatique intègre explicitement un mécanisme d'exclusion ou d'allègement de la tarification carbone pour le secteur agricole, et que les contributions des producteurs de grains soient réellement retournées sous forme de programmes d'adaptation, de transition technologique ou de résilience climatique.

Investir dans la résilience agricole pour atteindre les cibles

L'idée de privilégier des mesures d'adaptation aux changements climatiques, mieux arrimées aux réalités opérationnelles des fermes, nous semble particulièrement prometteuse et mérite d'être approfondie. En permettant aux producteurs d'être exemptés de la tarification carbone, on renforce leur rentabilité et leur capacité d'investir dans des initiatives concrètes pour faire face aux changements climatiques. Ces efforts d'adaptation s'appuient sur des pratiques qui améliorent la

santé des sols et contribuent, par le fait même, à réduire les émissions de GES. Des entreprises agricoles plus résilientes constituent un levier essentiel pour l'autonomie alimentaire du Québec et la vitalité de ses régions.

Nous croyons essentiel d'amorcer des discussions avec le gouvernement afin que les sommes versées par les producteurs dans le cadre de la tarification du carbone puissent plutôt être réinvesties dans l'adaptation aux changements climatiques.

Alignement des politiques climatiques avec les réalités agricoles

Nous croyons que les propositions présentées dans cette lettre sont à la fois raisonnables et cohérentes avec les grandes priorités du gouvernement, notamment en matière de développement durable, de compétitivité du secteur et de vitalité des régions.

Nous appuyons également les propos du premier ministre, soit de ne pas prendre une partie de l'excédent amassé auprès des entreprises via le marché du carbone afin de diminuer la taxe sur l'essence ou de financer de nouvelles infrastructures. Nous estimons que ces sommes doivent réellement servir à financer des changements sociétaux. Cela dit, l'élaboration d'une nouvelle cible climatique ne pourra réussir sans reconnaître les limites techniques actuelles de l'agriculture en matière de réduction directe des émissions, tout en soutenant les efforts d'adaptation déjà entrepris par les producteurs.

Enfin, puisque la présente consultation porte sur la révision des ambitions climatiques du Québec, nous souhaitons rappeler que la réussite de toute cible dépendra de sa faisabilité, de sa cohérence sectorielle et de l'équité de sa mise en œuvre — des éléments essentiels pour assurer la participation pleine et entière du secteur des grains.

Veillez recevoir, Madame la Présidente, l'expression de nos salutations distinguées.

Le président,

Sylvain Pion

c.c. M. Bernard Drainville, Ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Mme Virginie Dufour, Porte-parole de l'opposition officielle en matière d'environnement

M. Alexandre Leduc, Porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'environnement, de faune et de parcs

M. Joël Arseneau, Porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière d'environnement et de lutte contre les changements climatiques

p.j PGQ — Communiqué concernant la tarification carbone

Les producteurs de grains québécois demandent une révision urgente de l'application de la tarification carbone

Longueuil, le 27 novembre 2025 – La divulgation des résultats de la 45^e vente aux enchères des marchés du carbone Québec-Californie révèle que le prix des unités d'émission est resté pratiquement le même par rapport à la mise aux enchères d'août 2025. Pour les producteurs de grains du Québec, cela signifie que, cette année encore, ils devront défrayer des coûts importants liés à l'achat de droits d'émission associés à l'utilisation d'intrants énergétiques — des dépenses dont une large part découle directement de l'usage incontournable du diesel agricole.

Au cours des dernières années, les producteurs de grains ont versé environ 150 M\$ au Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC) via la tarification carbone, ce qui représente près de 30 % des contributions du secteur. Pourtant, moins de 2 % des sommes du FECC destinées aux initiatives climatiques ont été attribuées au secteur des grains.

« Nos entreprises sont parmi les plus affectés par les aléas climatiques, mais ce sont aussi celles qui reçoivent le moins de soutien pour y faire face. On contribue largement au financement du FECC, mais on n'a pas accès aux moyens nécessaires pour s'adapter ou réduire nos émissions. Ce déséquilibre doit être corrigé », affirme le président des Producteurs de grains du Québec (PGQ), M. Sylvain Pion.

Notre organisation est par ailleurs préoccupée par le projet de loi no 7, *Loi visant à réduire la bureaucratie, à accroître l'efficacité de l'État et à renforcer l'imputabilité des hauts fonctionnaires*. Une mesure de ce projet de loi permettrait au gouvernement de transférer les surplus accumulés de 1,7 milliard\$ du Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC) vers le Fonds des générations et le Fonds des réseaux terrestres. Nous appuyons le principe de mieux diriger ce surplus, mais nous espérons fortement que les producteurs de grains du Québec reçoivent d'abord leur juste part, à la hauteur de leurs contributions, avant toute redirection du surplus.

La tarification carbone, dans sa forme actuelle, entraîne des effets contre-productifs dans le contexte agricole actuel. Les intrants énergétiques comme le diesel, le propane et le gaz naturel sont essentiels aux opérations agricoles et les producteurs ne disposent d'aucune alternative technologique viable à court terme.

« On veut faire partie de la solution, mais il faut reconnaître que nous n'avons pas encore accès à des tracteurs électriques, à des séchoirs à grains utilisant des énergies non fossiles ou à des équipements capables de remplacer nos machines actuelles. On nous impose une facture sans nous donner les outils », ajoute M. Pion.

Pour certaines exploitations, la facture liée à la tarification carbone peut atteindre près de 10 000 \$ par année. Ces coûts limitent la capacité d'investissement des fermes, alors même que l'empreinte carbone de la production de grains provient majoritairement des sols et que les

efforts devraient se concentrer sur l'amélioration des performances agronomiques, économiques et environnementales. En assumant seuls ces charges supplémentaires, contrairement à leurs homologues d'autres provinces qui bénéficient d'exemptions ou de remboursements, les producteurs québécois se trouvent injustement pénalisés et peinent à adopter des pratiques et à intégrer de nouvelles technologies améliorant la productivité, compétitivité et la résilience climatique.

Dans ce contexte, les PGQ demandent que la tarification carbone ne s'applique pas pour les énergies fossiles utilisées en agriculture et que les fermes obtiennent un remboursement des sommes défrayées jusqu'à maintenant en lien avec cette tarification pour pouvoir les investir dans des projets pour améliorer leur performance agronomique et économique.

Les mesures annoncées dans la récente mise à jour économique du gouvernement sont un pas dans la bonne direction et démontrent que le gouvernement comprend qu'il doit y avoir des changements. Cela dit, les PGQ espèrent que le prochain budget provincial apporte enfin une solution durable et équitable à la problématique de la tarification carbone appliquée au secteur agricole. Il ne faut pas perdre de vue qu'il est ici question d'agriculture et, par extension, d'alimentation — un secteur au cœur de la capacité du Québec à nourrir sa population.

« Des objectifs climatiques ambitieux doivent s'accompagner de moyens réalistes. Si on veut une agriculture québécoise résiliente, compétitive et présente dans l'avenir, il faut que les politiques climatiques tiennent compte de nos réalités et nous soutiennent dans nos efforts », conclut M. Pion.

Les Producteurs de grains du Québec

Les Producteurs de grains du Québec (PGQ) représentent près de 10 000 productrices et producteurs présents dans toutes les régions du Québec. Ils produisent et commercialisent des grains de céréales, dont le maïs, le blé, l'orge et l'avoine, ainsi que des oléagineux, tels que le soya et le canola. En plus d'être à la base des autres productions, ces aliments contribuent à une saine alimentation humaine ainsi qu'à l'épanouissement de l'économie québécoise. Cultivés sur plus d'un million d'hectares de terre, ils génèrent un chiffre d'affaires annuel de 2,2 milliards de dollars (2023), faisant de la production de grains le 2^e secteur agricole en importance au Québec. La production et la transformation de grains représentent ensemble près de 20 000 emplois dans la province.

– 30 –

Renseignements

Maryanne Dupuis

mdupuis@pqg.ca